



Arrêté n° <sup>0158</sup> /MEFB/DGTCP du 24 AVR. 2026  
portant nomination de Trésoriers Principaux

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU BUDGET,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi organique n° 2014-336 du 05 juin 2014 relative aux lois de finances ;
- Vu la loi organique n° 2014-337 du 05 juin 2014 portant Code de Transparence dans la gestion des Finances Publiques ;
- Vu la loi n° 2023-892 du 23 novembre 2023 portant statut général de la Fonction Publique ;
- Vu le décret n°64-240 du 26 juin 1964 portant réglementation en matière de responsabilité et de débits des comptables publics et les textes qui l'ont modifié ;
- Vu le décret n° 69-304 du 04 juillet 1969 tel que modifié par le décret n° 71-167 du 25 mars 1971 portant fixation des garanties que les comptables publics, fonctionnaires et agents assimilés doivent constituer avant leur installation ou leur prise de fonctions et précisant les modalités de constitution de ces garanties ;
- Vu le décret n° 2023-960 du 06 décembre 2023 portant organisation du Ministère des Finances et du Budget tel que modifié par le décret n°2025-89 du 12 février 2025 ;
- Vu le décret n° 2024-65 du 14 février 2024 portant nomination du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- Vu le décret n° 2026-07 du 21 janvier 2026 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2026-08 du 23 janvier 2026 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2026-84 du 04 mars 2026 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu l'arrêté n° 108/MEF/DGTCP/CE du 03 mai 2007 portant modification de l'arrêté n° 007/MEF/DGCPT du 10 janvier 1997 fixant le montant du cautionnement imposé à certains comptables publics et fonctionnaires des services du Trésor Public et celui de l'indemnité de responsabilité attribuée aux mêmes agents ;
- Vu l'arrêté n° 0226/MEF/DGTCP du 17 mai 2023 portant organisation des Trésoreries Principales et fixant leurs attributions ;

Considérant les nécessités de service,



## ARRETE

Article 1<sup>er</sup> Sont nommés, en qualité de Trésoriers Principaux ci-après, les fonctionnaires dont les noms suivent :

1- TRESORIER PRINCIPAL D'ADJAME

Monsieur KAMAGATE Mory, Administrateur des Services Financiers, matricule 345 627-F ;

2- TRESORIER PRINCIPAL DE PORT-BOUET

Madame DEDO née SEI Za Lou Irié Solange, Administrateur Principal des Services Financiers, matricule 296 330-H ;

3- TRESORIER PRINCIPAL DES EXAMENS ET CONCOURS DE L'EDUCATION NATIONALE

Mademoiselle COULIBALY Rokia, Administrateur Principal des Services Financiers, matricule 343 581-Y ;

4- TRESORIER PRINCIPAL DE BEOUMI

Monsieur THOMAS Jacques Patrice, Administrateur des Services Financiers, matricule 290 624-A ;

5- TRESORIER PRINCIPAL DE SINEMATIALI

Monsieur KOUASSI BI Goré Simplicie, Administrateur des Services Financiers, matricule 303 380-K ;

6- TRESORIER PRINCIPAL DE TABOU

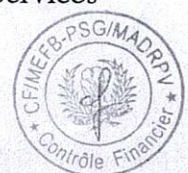
Monsieur AHOUTY Patrick Kennedy, Administrateur des Services Financiers, matricule 350 117-H ;

7- TRESORIER PRINCIPAL DE TEHINI

Monsieur KOUAKOU Guy Hervé, Inspecteur du Trésor, matricule 276 696-G ;

8- TRESORIER PRINCIPAL DE KANIASSO

Monsieur MAHAN Tihinseïnon Firmin, Administrateur des Services Financiers, matricule 320 022-X ;



9- TRESORIER PRINCIPAL DE BOCANDA

Monsieur DIOMANDE Droh, Inspecteur du Trésor, matricule 276 693-D ;

10- TRESORIER PRINCIPAL DE GBELEGBAN

Monsieur KOITA Yacouba, Administrateur des Services Financiers, matricule 345 637-H ;

11- TRESORIER PRINCIPAL DE KANI

Monsieur DJE IRIE BI Serge, Administrateur des Services Financiers, matricule 296 483-Q ;

12- TRESORIER PRINCIPAL DE DIANRA

Monsieur AKAKO N'DRAMA Joachim Wulfran, Administrateur des Services Financiers, matricule 244 883-U ;

13- TRESORIER PRINCIPAL DE NASSIAN

Monsieur BAILLY Agui Reyault, Administrateur des Services Financiers, matricule 331 338-F ;

14- TRESORIER PRINCIPAL DE M'BAHIAKRO

Monsieur AGNERO Nomel Augustin, Administrateur des Services Financiers, matricule 204 468-L ;

15- TRESORIER PRINCIPAL DE BOTRO

Monsieur YAPO Simplicie YAPO, Inspecteur du Trésor, matricule 276 742-M ;

16- TRESORIER PRINCIPAL DE ZOUAN-HOUNIEN

Monsieur KRAMO Kouakou Lucien, Administrateur des Services Financiers, matricule 241 191-T ;

17- TRESORIER PRINCIPAL DE M'BATTO

Mademoiselle TCHUME Adjoua Emma, Inspecteur du Trésor, matricule 276 788-L ;



**Article 2 :** Les Trésoriers Principaux ci-dessus nommés ont rang de Sous-Directeur d'Administration Centrale.

**Article 3 :** Les intéressés sont astreints à constituer chacun, un cautionnement d'un montant de cinq millions (5.000.000) de francs CFA, à réaliser par versement unique à la Caisse de l'Agent Comptable Central du Trésor ou par prélèvement de l'indemnité mensuelle de responsabilité fixée à cent mille (100.000) francs CFA.

**Article 4 :** Les Comptables Publics ci-dessus nommés devront prêter serment devant un Tribunal de Première Instance.

**Article 5 :** Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargé de l'application du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Abidjan, le 24 AVR. 2026

**Ampliations**

- MEFB/CAB	1
- MEFB/DRH	1
- MEFB/DCF	1
- MEFB/D.Solde	1
- DGTCP	1
- DGTCP/IGAT	1
- DGTCP/DDA	1
- DGTCP/ACCT	1
- DGTCP/DRH	1
- DGTCP/TG Concernés	17
- Intéressés	17

